

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°06 du 3 février 2012

PARTIE TEMPORAIRE

Armée de terre

Texte n°24

CIRCULAIRE N° 480334/DEF/RH-AT/RESERVE/CHANC

relative à l'établissement des travaux d'avancement aux différents grades d'officier de la réserve opérationnelle de l'armée de terre en 2012.

Du 12 janvier 2012

CIRCULAIRE N° 480334/DEF/RH-AT/RESERVE/CHANC relative à l'établissement des travaux d'avancement aux différents grades d'officier de la réserve opérationnelle de l'armée de terre en 2012.

Du 12 janvier 2012

NOR D E F T 1 2 5 0 1 1 8 C

Références :

Code de la défense - Partie législative, notamment le livre II. de la Partie IV.
Code de la défense - Partie réglementaire II., notamment le livre II. de la Partie IV.
Instruction n° 850/DEF/EMAT/DRAT du 19 septembre 2001 (BOC, 2001, p. 5375 ; BOEM 312.2.2) modifiée.

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Référence de publication : BOC N°06 du 3 février 2012, texte 24.

La présente circulaire a pour but de définir les modalités particulières d'établissement des travaux d'avancement aux différents grades d'officiers de réserve de l'armée de terre pour 2012.

1. TRAVAIL D'AVANCEMENT.

Les conditions d'ancienneté de grade requises pour les officiers de réserve susceptibles d'être compris dans le travail d'avancement de 2012 sont indiquées en annexe.

La nature des activités à prendre en compte pour l'avancement des officiers de réserve, la valeur des points qu'ouvre chacune de ces activités et le nombre de points à réunir pour être proposable au grade supérieur, sont fixés par l'instruction modifiée, citée en référence.

2. CALENDRIER DES TRAVAUX.

Les différents travaux d'avancement devront parvenir impérativement à la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT)/bureau réserve avant la date ci-après :

PROPOSITIONS POUR LES GRADES DE.	DATE.
Colonel.	15 juin 2012.
Lieutenant-colonel.	
Commandant.	
Capitaine.	
Lieutenant.	

Un calendrier de l'ensemble des dates de mise en place des différentes actions à mener dans le système d'information des ressources humaines (SIRH) « CONCERTO » sera transmis au cours du 1^{er} trimestre 2012.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

Le sous-directeur adjoint au chef du service de la gestion du personnel,

Jacky BERNE.

ANNEXE.
TRAVAIL D'AVANCEMENT DES OFFICIERS DE RÉSERVE.

Conditions minimales de date de promotion ou d'ancienneté de grade pour une proposition au 31 décembre 2012.

	LIEUTENANT-COLONEL POUR COLONEL.	COMMANDANT POUR LIEUTENANT-COLONEL.	CAPITAINE POUR COMMANDANT.	LIEUTENANT POUR CAPITAINE.	SOUS-LIEUTENANT POUR LIEUTENANT.
CORPS DES OFFICIERS DES ARMES.	1er juillet 2008.	1er octobre 2008.	1er août 2008.	Avoir au moins quatre ans de grade.	Avoir au moins un an de grade.
CORPS DES OFFICIERS DU CADRE SPÉCIAL.	1er août 2005.	1er janvier 1999.			
CORPS TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF.	1er août 2007.	1er décembre 2005.	1er août 2006.	Avoir au moins quatre ans de grade.	Avoir au moins un an de grade.